

## **Assemblée communale extraordinaire du mardi 23 octobre 2012 à 20h00 à la salle communale de Mervelier**

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 35 du 10 octobre 2012, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

### **Ordre du jour :**

- 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 juin 2012.**
- 2. Information sur la planification agricole.**
- 3. Prendre connaissance, discuter et approuver la convention relative au triage forestier « Val Terbi ».**
- 4. Prendre connaissance, discuter et approuver l'avenant à la convention relative au triage forestier « Val Terbi » (gestion en commun).**
- 5. Discuter et approuver la vente du stand de tir, feuillet 215 de 279 m2 du ban de Mervelier au prix de Fr. 1'500.00.**
- 6. Divers.**

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes. Elle remercie également les membres présents des instances cantonales qui traiteront le point 2 de l'ordre du jour.

### **Nomination des scrutateurs**

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Vanessa Kottelat et Etienne Kottelat

Il y a 24 personnes présentes sur les 433 ayants droit dans notre commune.

### **1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 juin 2012.**

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

### **2. Information sur la planification agricole.**

Rapporteur : Thomas Dessarzin

Thomas Dessarzin remercie Pauline Gigandet, Quentin Tatti, Pierre Simonin, Jean-Paul Lachat et Bernard Studer de leur participation à cette assemblée.

En 2010, le Conseil communal de Mervelier s'était adressé au Service de l'Economie rurale afin de clarifier les possibilités de financement du réseau de chemins à rénover. Cette initiative avait conduit à une démarche de planification agricole qui invitait à une réflexion globale ne se limitant pas uniquement au réseau de chemins. En effet, la présente démarche inscrite dans un processus participatif avait plusieurs objectifs, dont notamment :

- Analyser et montrer à quels défis la Commune de Mervelier et son agriculture devront faire face dans les 10-20 prochaines années.
- Réfléchir sur des stratégies à développer et des objectifs à atteindre en tenant compte de la situation de départ et des besoins exprimés.

La planification agricole a démarré en septembre 2011 et vient de se terminer. Quatre scénarios différents ont été développés, allant d'un simple aménagement du réseau de chemins à celui visant une amélioration foncière intégrale avec d'autres mesures liées au réseau de drainage, à la réfection des collecteurs, à l'écologie ainsi que la revitalisation d'une partie des ruisseaux.

Les mandataires, soit la Fondation Rurale interjurassienne et le Bureau technique Rolf Eschmann SA, accompagnés du Service de l'Economie rurale, ainsi que les partenaires locaux, effectuent une présentation de leurs investigations.

Les agriculteurs, représentés ce soir par Etienne Kottelat n'ont pas ressenti le besoin de faire un remaniement parcellaire, une grande partie des travaux ayant été concentrée sur un remaniement. Les agriculteurs ne souhaitent pas cet aboutissement car ils trouvent que leurs parcelles sont relativement grandes et passablement réunies autour des fermes.

Denis Loviat, représentant les propriétaires fonciers avait à cœur d'intégrer ce projet. Il est déçu face au système de subventionnement qui incite à dépenser plus pour recevoir plus.

Marlyse Fleury prend la parole :

La commune de Mervelier possède, comme cela l'a été indiqué une forte densité de chemins à entretenir. Dans les contacts avec le Service de l'Economie rurale, les Autorités communales ont été confrontées à une non entrée en matière pour le subventionnement de leur entretien et amélioration. La raison invoquée étant l'absence de planification globale sur le territoire de la commune. Après discussion avec les responsables cantonaux, le représentant de l'OFAG et les agriculteurs de la commune, un consensus a été trouvé pour mettre en œuvre la planification agricole qui vous a été présentée.

La démarche a permis de définir 4 scénarios et leurs aspects financiers. Le Conseil communal s'est prononcé en faveur du scénario 4, qui permet de répondre aux attentes au niveau des chemins, tout en s'inscrivant dans les nouvelles normes actuelles et à venir de la Confédération et du Canton.

Malheureusement, et à notre grande déception, la majorité des agriculteurs du village n'en a pas voulu et privilégie, pour les années à venir, un statu quo.

Messieurs Lachat et Simonin remercient les Autorités communales pour leur investissement dans ce projet. Ils saluent également les travaux réalisés par les groupes de projets.

### **3. Prendre connaissance, discuter et approuver la convention relative au triage forestier « Val Terbi ».**

Rapporteur : André Marquis

Sur l'impulsion des propriétaires de forêts, un groupe de travail a été constitué dans le but de créer un seul triage forestier dans le Val Terbi géré par 3 gardes forestiers, rassemblant sous cette nouvelle entité :

- Le triage du Haut Val Terbi
- Le triage du Pont de Cran
- Le triage du Raimeux
- Les forêts de Dozière SA

Cette démarche s'est révélée nécessaire pour les raisons suivantes :

- dissolution du Triage de Dozière-Soyhières-les Riedes-Ederswiler.
- réorganisation du secteur en fonction de la nouvelle Commune de Val Terbi (située sur les 3 triages actuels)
- accueil de Dozière SA, dont les forêts sont situées en grande partie dans le Val Terbi, au sein de la nouvelle entité.

- sauvegarde des postes de garde forestier
- contexte économique difficile: opportunité d'agrandir la surface de forêts en gardant le même nombre de gardes.
- possibilité de développer une équipe forestière.
- rationalisation et simplification de la gestion des forêts du Val Terbi.
- possibilité de bénéficier de subventions pour le regroupement des triages.
- plusieurs triages se sont restructurés ces dernières années.

### Regroupement des 3 triages avec Dozière SA

Les triages actuels sont les suivants:

- **Triage du Haut Val Terbi** (Bg Corban, Mervelier, Montsevelier), garde forestier Jean-Claude Kormann. Forêts publiques: 893 ha, Forêts privées: 174 ha, Quotité publique 5660 m<sup>3</sup>
- **Triage Pont de Cran** (Courchapoix, Vicques), garde forestier Luc Roueche. Forêts publiques: 662 ha, Forêts privées: 162 ha, Quotité publique 4730 m<sup>3</sup>
- **Triage du Raimeux** (Courroux Rebeuvelier, Vermes), garde forestier Francis Unternaehrer. Forêts publiques: 975 ha, Forêts privées: 854 ha, Quotité publique 4950 m<sup>3</sup>
- **La Dozière**  
La Dozière est une société anonyme privée qui possède env. 650 ha de forêts sur les Communes de Vermes, Rebeuvelier, Mervelier, Pleigne, Saulcy/Undervelier, Courfaivre, Elay et Perrefitte. Ses forêts sont gérées actuellement par le triage de Dozière-Soyhières-les Riedes-Ederswiler. Le garde forestier de ce triage, M. Ulrich Hofer, va partir en retraite au 30 juin 2013, ce qui entraînera la dissolution de ce triage. Les forêts de Dozière SA sont gérées comme des forêts publiques.

### Le nouveau triage en chiffres

4'406 ha de forêts pour un volume exploité d'environ 23'000 m<sup>3</sup>.

### Avantages du triage Val Terbi

Le projet présente les avantages suivants:

- Le nombre d'ha géré par garde augmente avec l'arrivée de Dozière SA. Les charges fixes sont allégées.
- Une équipe de 3 gardes forestiers permet d'assurer une suppléance en cas de maladie ou d'accidents.
- Le regroupement permet d'éviter que la Commune de Val Terbi se retrouve sur 3 triages différents.
- La structure permet d'intégrer les forêts de Dozière SA.
- Subvention de 30'000 francs pour les triages de plus de 10'000 m<sup>3</sup>.

L'arrivée de Dozière SA dans le nouveau triage du Val Terbi est un élément important qui assure :

- La gestion en commun par trois gardes.
- La synergie dans le travail des gardes.
- La planification des travaux au niveau du Val Terbi.

**Au vote à main levée l'assemblée accepte par 23 OUI contre 1 NON la convention relative au triage forestier « Val Terbi ».**

#### 4. Prendre connaissance, discuter et approuver l'avenant à la convention relative au triage forestier « Val Terbi » (gestion en commun).

---

Rapporteur : André Marquis

##### Le pot commun (avenant à la convention)

La mise en commun de l'exploitation des forêts du Val Terbi appelle une gestion d'ensemble dans une seule comptabilité. Les partenaires font un apport au capital proportionnel à leur capacité (volume et surface). Les produits de la vente du bois, des travaux et autres recettes tombent dans l'unique caisse qui paie les charges, salaires, etc. et répartit le bénéfice/déficit, selon la clé dressée en fonction de l'apport de chaque partenaire.

Il n'est plus demandé de contribution annuelle aux partenaires. Les forêts restent propriétés des partenaires (communes ou bourgeoisie). Les travaux qui ne sont pas liés à la gestion forestière sont facturés aux partenaires.

Le triage du Raimeux a introduit cette méthode depuis 2006. Il apprécie cette manière de faire et n'entend pas y renoncer dans son adhésion au triage du Val Terbi.

La Dozière SA est séduite par cette pratique et disposée à y adhérer dans les mêmes conditions que celles pratiquées au triage du Raimeux.

Le sondage de juillet 2012 démontre que tous les partenaires privilégient la création du triage du Val Terbi géré selon la formule du pot commun.

##### La Clé de répartition

Sur la base des « volume/surface des propriétaires publics » la clé ci-après peut être retenue tant pour la mise de fonds que pour la répartition du bénéfice/déficit.

<u>Partenaires</u>	<u>Clé %</u>		<u>Participation capital de Fr. 500'000</u>
Bg Corban	5.5%	Fr.	27'500.-
Courchapoix	7.7%	Fr.	38'500.-
Courroux	15.8%	Fr.	79'000.-
Mervelier	13.7%	Fr.	68'500.-
Montsevelier	9.8%	Fr.	48'500.-
Rebeuvelier	5.3%	Fr.	26'500.-
Vermes	7.3%	Fr.	35'500.-
Vicques	15.3%	Fr.	75'500.-
	80.4%	Fr.	399'500.-
Dozière SA	20.1%	Fr.	100'500.-
	100.0%	Fr.	500'000.-

##### Remarques

Dozière est un partenaire important.

Rebeuvelier est membre du triage du Raimeux.

Corban n'est pas organisé en commune mixte.

Le montant de départ pourra être pris dans les fonds forestiers des communes participantes. Ce montant reste propriété des partenaires.

Avant la répartition du bénéfice, un fond de réserve sera alimenté, selon les pourcentages de la clé de répartition. L'avenant à la convention fixe les règles de fonctionnement en pot commun et spécifie que les partenaires ne tiennent plus de comptes forestiers ni de répartition des heures des gardes entre partenaires. Les subventions sont acquises à la caisse unique.

### Avantages de la gestion en commun

- Le travail administratif est considérablement réduit.
- La planification des travaux est plus souple.
- Le processus de décision est plus rapide.
- Une subvention de 1fr/m3 vendu pendant 3 ans est disponible.
- Le triage du Raimeux a introduit le pot commun avec succès depuis 2006.

### Inconvénients

Une perte d'autonomie existe par la délégation des compétences mais chaque partenaire est représentée dans la commission et le comité.

### Entrée en vigueur

En cas d'acceptation, le triage Val Terbi entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour la Commune bourgeoise de Corban, les communes mixtes de Courchapoix, Courroux, Mervelier, Rebeuvelier, Mervelier et Val Terbi. Le triage sera fonctionnel à partir de cette date mais le travail de mise en place se poursuivra durant l'année 2013.

Les forêts de Dozière rejoignent le triage et le pot commun dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

La convention et l'avenant à la convention annulent et remplacent les conventions existantes.

### Etat d'avancement du projet

- Un Groupe de travail constitué de tous les partenaires a siégé de janvier à août pour trouver la meilleure solution possible
- Tous les Conseils consultés ont répondu favorablement au triage Val Terbi et à la gestion en commun.
- Déjà 3 oui à ce jour: 3 oui grand triage, 3 oui pot commun (Courchapoix, Vicques, Bourgeoisie de Corban)
- Décisions des Assemblées encore à venir Courroux, Mervelier, Montsevelier, Rebeuvelier, Vermes attendues d'ici à fin novembre.

### Conclusions

Cette nouvelle structure va améliorer l'efficacité du triage et répond aux modèles d'organisation encouragés par la Confédération et le Canton.

Elle permet d'intégrer les forêts de Dozière SA.

Certes, il exige une légère perte d'autonomie par la délégation des compétences mais ouvre la porte à la concentration, à la confiance et à la création d'une ambiance dans nos forêts. Elles en valent la peine, d'ailleurs les partenaires l'ont bien compris puisque tous sont favorables à un triage du Val Terbi avec Dozière SA et à sa gestion en commun avec caisse unique.

Nous vous recommandons ce projet (création de manière à nous permettre de la mettre en œuvre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013). Dozière rejoindra le triage du Val Terbi à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 23 OUI l'avenant à la convention relative au triage forestier « Val Terbi » (gestion en commun).**

## **5. Discuter et approuver la vente du stand de tir, feuillet 215 de 279 m2 du ban de Mervelier au prix de Fr. 1'500.00.**

---

Rapporteur : Martine Brêchet

Pour donner suite à la mise en vente du stand de tir de Mervelier, une offre est parvenue au Conseil communal. Le futur détenteur s'engage à réparer et entretenir le stand à ses frais. Les frais de mutations sont également à sa charge.

### Question

Michel Scheurer demande s'il n'y pas d'assainissement à réaliser sur ce site. Martine Brêchet répond que tant qu'il n'y a pas de cultures, il n'est pas nécessaire d'assainir.

Martine Brêchet donne lecture de la lettre de Monsieur Louis-Joseph Fleury qui demande qu'en cas de démolition du bâtiment, les propriétaires du champ adjacent (parcelle 214) exercent un droit de préemption.

**Au vote à main levée l'assemblée accepte par 22 OUI la vente du stand de tir, feuillet 215 de 279 m2 du ban de Mervelier au prix de Fr. 1'500.00.**

## **6. Divers.**

---

### Elections

Le week-end dernier a eu lieu l'élection libre à la mairie de Mervelier. Martine Brêchet a été élue par 102 voix sur 167 et a accepté son élection. C'est avec un grand plaisir que Marlyse Fleury la félicite et la remercie de son acceptation.

### Elections complémentaires – conseiller communal

Une élection complémentaire sera organisée afin d'élire un nouveau conseiller communal pour le dicastère des finances.

### Prochaine assemblée communale

L'assemblée communale ordinaire est prévue le 5 décembre 2012.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 22h05 devant 24 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE  
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE  
Alexandra Wingeier